ÉCOLE SAINT-LUC

Procès-verbal de l’assemblée générale annuelle des parents

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DE LA DIRECTION

Catherine Touchette

Établissement : École Saint-Luc | Date : jeudi, 28 août 2025

Lieu : gymnase | Heure : 19h

1. Prise de présences et ouverture de l’assemblée

	Étaient présents
Présidence du conseil d’établissement	
Direction – Catherine Touchette	x
Direction adjointe – Rania Altiné	x
Membre Parent – Martin Rodrigue	x
Membre Parent – Katalin Dancsecs	x
Membre Parent – poste vacant	
Membre Parent – poste vacant	
Membre Parent – poste vacant	

Ouverture de l'assemblée : la direction d’établissement accueille les parents et ouvre la séance à 19h .

2. Mot de bienvenue de la direction de l’établissement

La direction de l’établissement, Catherine Touchette, présente le mot de bienvenue.

3. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Alex Ligory Nathar, parent.

Il est appuyé par Martin Rodrigue, parent.

Il est résolu que l’ordre du jour de l’assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.

Adopté à l’unanimité / Numéro de résolution : AG-219-25-26-01

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Il est proposé par Martin Rodrigue, parent.

Il est appuyé par Alex Ligory Nathar, parent.

Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 5 septembre 2025 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité/ Numéro de résolution : AG-219-25-26-02

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement

La présidence du conseil d'établissement, monsieur Alex Ligory Nathar, présente le rapport annuel du conseil d'établissement.

Une copie du rapport a été envoyée aux parents au moment de la convocation de cette assemblée et sera transmise aux membres du personnel de l'établissement ainsi qu'au CSSMB.

6. Rôle du conseil d'établissement et informations sur les opportunités d'implication parentale dans la vie de l'établissement

La direction de l'établissement, Catherine Touchette, présente les diverses opportunités de participation parentale à la vie de l'établissement :

- Informations sur le rôle et la composition du conseil ;
- Informations sur les obligations des membres du conseil ;
- Informations sur le rôle du comité de parents ;
- Informations sur la possibilité que la représentante élue ou le représentant élu au comité de parents puisse poser sa candidature pour siéger au conseil d'administration du CSSMB ;
- Information sur le rôle de l'organisme de participation des parents ;
- Informations sur les autres comités de l'établissement.

7. Nomination de la présidence et du ou de la secrétaire d'élection

Présidence :

Il est proposé par Yasmine Raphaël, parent.

Il est appuyé par Martin Rodrigue, parent.

Il est résolu que la direction d'établissement, Catherine Touchette, préside les élections.

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : AG-219-25-26-03

Secrétaire :

Il est proposé par Katalin Dancsecs, parent.

Il est appuyé par Yasmine Raphaël, parent.

Il est résolu que Rania Altiné, directrice adjointe, agisse comme secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : AG-219-25-26-04

8. Présentation de la procédure d'élection et élection

La présidence d'élection présente la procédure de vote ainsi que les postes vacants (trois) réservés aux parents siégeant au conseil d'établissement.

ATTENDU QUE le nombre de candidates ou candidats est supérieur au nombre de postes vacants ;
ATTENDU les résultats du vote tenu ;

Il est résolu que les personnes suivantes soient élues au conseil d'établissement pour une durée de deux ans, à savoir :

- Kim Sabrina Mc Clatchie (parent de : Benjamin Faerman 010)
- Samantha Allen (parent de : Ella George 902)
- Naya Kreidy (parent de : Semaan 102)

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG-219-25-26-05

Des substituts des représentants et représentants des parents au conseil d'établissement :

La présidence d'élections informe qu'il y a _ poste(s) vacant(s) de substitut(s) de représentante(s) et représentant(s) des parents.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants - Mandat de deux ans

ATTENDU QUE le nombre de candidates et candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux-ci est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de parents au sein du conseil d'établissement pour une durée d'un an ;

Il est proposé par Martin Rodrigue, parent.

Il est résolu que la/les personnes(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentantes et représentants de parents au conseil d'établissement pour une durée d'un an, à savoir :

- Alex Ligory Nathar
- Kristel Ong Tone
- Myriam Naccache

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : AG-219-25-26-06

Déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB :
La présidence d'élection informe les participantes et les participants qu'il faut élire une déléguée ou un délégué au comité de parents du CSSMB, cette personne aura la possibilité de siéger au conseil d'administration du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

ATTENDU QU'uneseule candidate ou un seul candidat se présente, cette personne est élue par acclamation au poste de déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an.

Il est proposé par Martin Rodrigue, parent.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme déléguée ou délégué au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- Naya Kreidy

Adoptée à l'unanimité/ Numéro de résolution : AG-219-25-26-07

Substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB :
La présidence d'élections informe qu'il y a lieu d'élire une ou un substitut de la déléguée ou du délégué au comité de parents du CSSMB.

Nombre de candidates et de candidats égal au nombre de postes vacants

ATTENDU QU'uneseule candidate ou un seul candidat se présente, celle-ci ou celui-ci est élu par acclamation pour une durée d'un an.

Il est proposé par Naya Kreidy, parent.

Il est résolu que la personne suivante soit élue comme substitut au comité de parents du CSSMB pour une durée d'un an, à savoir :

- Martin Rodrigue

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG-219-25-26-08

10. Organisme de participation de parents

La direction d'établissement présente le rôle de l'organisme de participation des parents et informe les parents de la possibilité d'en former un.

Formation :
Il est proposé par Alex Ligory Nathar, parent. Il est appuyé par Balkis Alehali, parent.

Il est résolu qu'un organisme de participation de parents soit formé.

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG-219-25-26-09

Élection des membres :

Il est proposé par Naya Kreidy, parent.

Il est appuyé par acclamation de l'assemblée.

Il est résolu que la personne suivante soit élue présidente de l'organisme de participation de parents pour une durée d'un an, à savoir :

- **Yasmine Raphaël**

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG-219-25-26-10

11. Conclusion et levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités ;

Il est proposé par Martin Rodrigue, parent. Il est appuyé par acclamation de l'assemblée, parent.

Il est résolu que la séance soit levée à 19h48.

Adoptée à l'unanimité / Numéro de résolution : AG-219-25-26-11

12. Signature

Présidence KD

Direction d'établissement Catherine Touchette